



Jugement d une dette,délais prescription

Par **albinodac**, le **31/03/2016** à **22:58**

bonjour,j ai fait un credit en 2005 de 10000 euros,alors que j étais avec une personne ,en 2006 on se sépare,je part vivre et travaillé a l étranger,,,pensant que le crédit était solder comme convenue oralement,en 2008 je revient en France,je travaille tout vas bien ,puis a ma grande désagréable surprise j apprend pas huissier qu un jugement de 2007 me condamne a payer le crédit pour un montant de 18000 euros,,,alors que je n était pas au courent je n ai jamais rien reçu ,,que puis je faire,,,,,merci de m aider....

Par **youris**, le **01/04/2016** à **10:52**

bonjour,
si votre créancier ignorait votre adresse à l'étranger, il est normal que vous n'ayez rien reçu. comme cette personne n'a sans doute pas remboursé et que le crédit était à votre nom, le créancier a fait une procédure judiciaire pour obtenir un titre exécutoire qu'il fait exécuter par un huissier, titre valable jusqu'en 2018.
vous étiez quand même au courant, que le crédit étant à votre nom, c'est à vous qu'il appartenait de le rembourser.
salutations